

**Dossier n° PC 95 580 2300006 T01**Date de dépôt : **05/12/2024**Demandeur : **SCI GABMAR IMMO** représentée par
Madame BOUBERT ORTH ChristèleNature du projet : **Transfert total**Adresse terrain : **ROUTE DE MOIMONT**
95470 SAINT WITZ**ARRÊTÉ****Transfert d'un Permis de Construire en cours de validité
au nom de la commune de SAINT WITZ****Le maire de SAINT WITZ** SAINT-WITZ,

VU le permis de construire PC 95 580 23 00006 accordé le 16/02/2024 à Madame BOUBERT ORTH Christèle, pour la construction d'une station de lavage automobile, sur un terrain situé ROUTE DE MOIMONT à SAINT WITZ (95700) ;

VU la demande en date du 05/12/2024 de la SCI GABMAR IMMO représentée par Madame BOUBERT ORTH Christèle, demandant transfert dudit permis de construire ;

VU l'avis de dépôt de la demande affiché en Mairie le 05/12/2024 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire n° 95 580 23 00006 accordé à 16/02/2024 représentée par Madame BOUBERT ORTH Christèle, EST TRANSFERE à la SCI GABMAR IMMO, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

Article 2 : Le titulaire de l'autorisation sera redevable des taxes générées par le projet.

Article 3 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Le 5 décembre 2024,

Le Maire,
Frédéric MOIZARD



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.télérecours.fr.

- Pour demande concernant une Commune du Val d'Oise, l'adresse du Tribunal Administratif est 2-4 Boulevard de l'Hautil 95 000 CERGY.
- Pour demande concernant une Commune de Seine-et-Marne, l'adresse du Tribunal Administratif est 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN.